

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Commission des Affaires générales et résiduares,  
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mardi 30 novembre 2021 – 14h00**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**  
**Hémicycle et en visioconférence**

**Mesures sanitaires**

- ❖ La commission se tient de manière hybride (visioconférence et présentiel) avec possibilité de prise de parole tant en présentiel qu'en visioconférence, en ce compris pour les membres du Gouvernement.
- ❖ La présidente de la commission et le secrétaire administratif seront présents en salle.
- ❖ Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.
- ❖ Les collaborateurs des membres effectifs ou de leurs suppléants/remplaçants et ceux du Gouvernement suivent la réunion en visioconférence.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les sièges sur lesquels le pictogramme *ad hoc* a été déposé.
- ❖ Lors des votes, pour les personnes en visioconférence, il importe que la caméra individuelle soit allumée pour que chaque vote à main levée puisse être validé.

**Ordre du jour**

**1. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**

doc. 59 (2021-2022) n° 1

**Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**

doc. 59 (2021-2022) n° 2

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJRjCiYeedlg>.

**Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**

doc. 59 (2021-2022) n° 3

**Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021**

doc. 59 (2021-2022) n° 4

**Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022**

doc. 60 (2021-2022) n° 1

**Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022**

doc. 60 (2021-2022) n° 2

**Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022**

doc. 60 (2021-2022) n° 3

**Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022**

doc. 60 (2021-2022) n° 4

**Rapporteuse** : Mme Farida Tahar

- Réception des avis des commissions permanentes
- Discussion et vote des articles, tableaux et annexes de chacun des projets de décret et de règlement
- Vote de l'ensemble de chacun des projets de décret et de règlement

**2. Proposition de décret modifiant le décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française**

déposée par Mme Aurélie Czekalski et Mme Céline Fremault

doc. 41 (2020-2021) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
- Exposé des auteurs de la proposition de décret
- Discussion générale
- Discussion et vote des articles
- Vote de l'ensemble de la proposition de décret

**3. Divers**

### **Composition de la commission**

Présidence : Mme Magali Plovie

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu ; Mme Aurélie Czekalski

#### **Membres effectifs :**

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Ecolo : M. Pierre-Yves Lux, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar

MR : Mme Aurélie Czekalski, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

DéFI : M. Emmanuel De Bock, M. Michael Vossaert

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Petya Obolensky

#### **Membres suppléants :**

PS : M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghysse, Mme Véronique Jamouille, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

MR : Mme Clémentine Barzin, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman

DéFI : M. Jonathan de Patoul, M. Marc Loewenstein, M. Christophe Magdalijs

PTB : M. Youssef Handichi, Mme Stéphanie Koplwicz, M. Luc Vancauwenberge

**Secrétaire administratif** : M. Gaël Watteeuw (02 504 96 31 – [gwatteeuw@parlementfrancophone.brussels](mailto:gwatteeuw@parlementfrancophone.brussels))

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).